

FICHE ACTION N° 4.3.3.

Sécuriser les abords des ERP

Axe	4. Améliorer les conditions de vie des habitants à travers le logement et les espaces publics
Orientation stratégique	4.3. Requalifier les espaces publics du centre-ville et développer les espaces de rencontre
Action nom	Sécuriser les abords des Etablissements Recevant du Public
Action n°	4.3.3.
Statut	En projet <input type="checkbox"/> / Validée <input type="checkbox"/> / Engagée <input checked="" type="checkbox"/>
Périmètre d'application	Hauts de la commune
Niveau de priorité	Fort <input checked="" type="checkbox"/> / Médian <input type="checkbox"/> / Faible <input type="checkbox"/>
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Sécuriser les abords de la piste d'athlétisme, de la Mairie, des écoles la Grande Ravine et de Bois de Nèfles (ralentisseurs, trottoirs, barrières, passages piétons).
Partenaires	Etat (financement).
Dépenses prévisionnelles (HT)	Etude : 11 250 € Travaux : 190 000 € Coût total : 201 250 €
Plan de financement prévisionnel (HT)	Etat (DETR) : 82 500 € Commune : 118 750 €
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Lien autres actions du programme	Action 4.4.1. Elaborer un schéma de mobilité Action 4.4.2. Mise en œuvre et actualisation (SM) du plan des circulations piétonnes en Centre-ville
Concertation	Sans objet.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Démarrage des travaux. Livraison.
Conséquence sur la fonction de centralité	Sécuriser les circulations piétonnes dans les lieux fréquentés par le public en délimitant les espaces dédiés piéton/véhicules.

Localisation des sites aménagés



Annexes

Secteurs piste d'athlétisme / Hôtel de ville

